

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
COMMUNE DE GINESTAS

Envoyé en préfecture le 27/06/2022
Reçu en préfecture le 27/06/2022
Affiché le 
ID : 011-211101647-20220627-D20220506-DE

N° D2020- 05-06

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
de l'AUDE

Arrondissement
de NARBONNE

Domaine :

Administration
Générale

Objet :

Subvention Vents de
Scène

Nbre de conseillers

- en exercice	15
- présents	13
- votants	15
- absents	02
- exclus	

Convocation en date
du : 22/06/2022

Affichage en date
du :

Publication de la
présente en date
du :

CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION
SOUS-PREFECTURE
DE NARBONNE LE :

PAR PUBLICATION
LE :

Séance du Conseil Municipal du 27 JUIN 2022

Le Conseil Municipal de la commune de Ginestas, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Georges COMBES.

Présents : COMBES Georges, LEDOYEN Anne-Sophie, CECCHINATO Alain, GREGOIRE Annick, BLANC Eric, CRESSEND Laurent, CARDONA Delphine, AGUAS Marilyne, RANDRIAMANALINA Nalson, VIGNON Lucie, PRIOLEAU Karine, HAMOUDI Bilal.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : TROCHON Marjolaine, ROCHETTE Justin

Empêchés :

Procurations : Marjolaine TROCHON à Laurent CRESSEND, Justin ROCHETTE à Eric BLANC

Secrétaire : Madame Delphine CARDONA

Monsieur le Maire présente au conseil le bilan comptable de la saison 2021 de l'association "Vent de scène" auquel adhère la commune et qui présente un déficit de 1.468,20 €.

Il indique que courant 2022 4 spectacles sont programmés à Ventenac, Ste Valièren Roubia et St Nazaire.

La participation de la commune de Ginestas est fixée comme l'an passée à 1.500 €. L'équilibre financier de la saison 2022 devrait être obtenu avec la participation des communes soit 7.450 € et un bénéfice de 687 € par spectacle sur les entrées, ce qui suppose 138 entrées par spectacle.

Le conseil après délibération,

▣ Donne son accord pour que soit versé à l'association "Vent de scène" la somme de 1.500 €

Fait et délibéré en séance le jour, le mois et l'an ci-dessus et ont, les membres présents, signés au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 du C.G.C.T.

Ginestas le 27/06/2022

Le Maire,
Georges COMBES